



Conseil de sécurité

Soixante et unième année

5377^e séance

Mercredi 22 février 2006, à 15 h 55
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Bolton	(États-Unis d'Amérique)
<i>Membres :</i>	Argentine	M. Mayoral
	Chine	M. Wang Guangya
	Congo	M. Biabaroh-Iboro
	Danemark	M ^{me} Løj
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	France	M. de La Sablière
	Ghana	M. Christian
	Grèce	M ^{me} Papadopoulou
	Japon	M. Omura
	Pérou	M. De Rivero
	Qatar	M. Al-Nasser
	République-Unie de Tanzanie	M. Manongi
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	M. Bye
	Slovaquie	M. Burian

Ordre du jour

La question concernant Haïti

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 15 h 55.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La question concernant Haïti

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, au titre de l'article 37 de son Règlement intérieur provisoire, M. Gérard Latortue, Premier Ministre par intérim de la République d'Haïti.

Il en est ainsi décidé.

Je prie le représentant du Service du protocole et de la liaison de bien vouloir escorter S. E. M. Gérard Latortue, Premier Ministre par intérim de la République d'Haïti, à la table du Conseil.

M. Gérard Latortue, Premier Ministre par intérim de la République d'Haïti, est escorté à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M. Juan Gabriel Valdés, Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Valdés à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Je donne la parole à M. Gérard Latortue, Premier Ministre par intérim de la République d'Haïti.

M. Latortue (Haïti) : Monsieur le Président, laissez-moi tout d'abord vous remercier de l'invitation qui m'offre la possibilité aujourd'hui de partager avec vous des informations de première main sur Haïti et aussi, qui sait, de profiter de l'occasion pour rectifier la mauvaise impression que suscitent parfois les beaux titres d'une certaine presse internationale trop habituée

depuis longtemps à projeter une image négative d'Haïti et qui a du mal, je dois le dire, à saisir ou à répercuter les changements réels et profonds qui sont en train de se produire dans ce pays, surtout pendant les deux dernières années de la transition démocratique.

Je voudrais remercier tout spécialement le Conseil de sécurité et la communauté internationale, qui, depuis deux ans, n'ont pas hésité une seule seconde à voler au secours de mon pays en adoptant les diverses résolutions qui ont permis la mise en place de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et de toute la coopération avec Haïti, et adresser mes remerciements tout particulièrement pour la dernière résolution du Conseil de sécurité – la résolution 1658 (2006).

Je voudrais exprimer la gratitude du peuple haïtien aux 43 pays de tous les continents qui contribuent avec des troupes et des policiers à la stabilité du pays. Je saisis l'occasion pour renouveler ma sympathie et les sincères condoléances du peuple haïtien aux soldats de la MINUSTAH, ces soldats de la paix qui ont été tués, qui ont donné leur vie dans l'accomplissement de leur noble mission. Je voudrais tout particulièrement exprimer ma sympathie au Gouvernement et au peuple brésiliens à l'occasion de la mort du général brésilien tué dans les circonstances que nous connaissons.

Cette démarche de solidarité du peuple haïtien a sa juste valeur au moment de tensions et de formulation de reproches, qui ont abouti à l'amélioration de la qualité des relations entre les forces de la MINUSTAH et la police nationale d'Haïti, et, surtout, à prouver une plus grande efficacité dans leurs interventions conjointes.

Je dois féliciter tout particulièrement le Représentant spécial du Secrétaire général, l'Ambassadeur Juan Gabriel Valdés, qui, comme chef civil de la MINUSTAH, a su créer, avec les différentes couches de la société haïtienne, aussi bien du secteur public que du secteur privé, des relations qui ont permis d'atteindre vraiment le plus haut niveau d'efficacité dans les travaux de la MINUSTAH en Haïti.

Après deux années d'une transition que nous aurions souhaité moins mouvementée, l'heure du bilan est arrivée. Les membres du Conseil savent tous que la tâche primordiale qui incombait au Gouvernement de transition était d'organiser des élections libres,

honnêtes, démocratiques, transparentes et surtout inclusives, incluant tous les secteurs de la vie politique haïtienne.

Je peux dire cet après-midi que cette mission a été remplie avec un succès qui dépasse de loin nos espérances. Il y avait beaucoup de menaces sur la tenue des élections – d’abord, des problèmes institutionnels et d’organisation, qui ont fait craindre jusqu’à la dernière minute l’impossibilité de mener à bien le scrutin.

Je remercie le Conseil de sécurité. Le mois dernier, dans la déclaration de son Président, l’Ambassadeur de la Tanzanie, le Conseil de sécurité avait apporté son soutien à l’organisation des élections au plus tard au 7 février.

Il y avait aussi d’autres problèmes : l’insécurité qui frappait un certain nombre de quartiers de la capitale. Nous craignions beaucoup pendant longtemps que cette insécurité entraîne une trop faible participation, et une faible participation, les membres le devinent bien, aurait entaché le processus de sa légitimité. Heureusement, ici encore, la MINUSTAH a accompli un travail de premier ordre et grâce à la collaboration qui existe avec la police nationale, sous la direction de M. Mario Andresol, nous avons pu maintenir un niveau de sécurité qui a permis à la population d’aller voter massivement.

Les rapports de presse ont tous indiqué comment la population haïtienne de toutes les couches sociales s’est massivement manifestée le jour des élections. Bien entendu, elle s’est manifestée de cette façon parce qu’il y avait la sécurité, mais il y avait aussi une autre raison : la population haïtienne a fait confiance au Gouvernement de transition, qui avait à maintes reprises réaffirmé sa neutralité vis-à-vis du processus électoral. Les Haïtiens savaient que leur vote allait compter et qu’il n’y aurait du côté du Gouvernement haïtien aucune tentative de manipulation dans l’expression de leur volonté.

Là encore, il faut le dire, les résultats ont dépassé toutes nos espérances. On a eu une participation de plus de 65 % des électeurs inscrits. Comme on le sait, c’est un pourcentage qu’on obtient très rarement, même dans les pays à longue tradition démocratique.

Mais le peuple haïtien avait compris et le Gouvernement le lui avait dit aussi, que l’unique façon de provoquer un changement en Haïti, c’était de voter.

Et personnellement, à plusieurs reprises, j’ai eu l’occasion de rappeler au peuple haïtien qu’il y avait une seule arme vraiment efficace pour provoquer les changements souhaités, c’était leur bulletin de vote. Et le peuple haïtien l’a manifesté d’une façon magistrale.

Les élections se sont très bien passées, avec un certain retard pour le début des opérations dû surtout au manque de capacités organisationnelles qui existent dans toutes les institutions haïtiennes. Au lieu de commencer à 6 heures du matin, on a commencé vraiment à voter vers 8 heures et demie-9 heures et, malgré tout, les électeurs haïtiens ont fait preuve d’une grande patience. Imaginons des électeurs qui ont quitté leur maison à 3 heures du matin, qui ont marché parfois pendant deux heures pour arriver à 5 heures devant un bureau de vote qui n’a été ouvert qu’à 9 heures et, malgré tout, il fallait voir sur le visage des électeurs un sentiment de convivialité, aucun signe d’impatience, aucun signe de violence, au point où un grand nombre des journalistes étrangers qui s’attendaient plutôt à voir Port-au-Prince à feu et à sang, ce jour-là, se demandaient : « mais qu’est-ce que nous sommes venus chercher dans ce pays, il ne se passe rien! » Comme s’il ne se passe quelque chose que quand il se passe quelque chose de mal. À l’étonnement du monde entier, les Haïtiens ont donné la preuve de leur bonne foi et surtout de leur confiance dans le processus démocratique et qu’ils avaient reconnu la nécessité de voter pour le candidat de leur choix.

Le souci de transparence dans l’organisation des élections a failli provoquer une incompréhension de la part de la population. Pourquoi? Parce que, utilisant pour la première fois dans une campagne électorale une technologie assez avancée, le Conseil électoral, avec l’aide de l’Organisation des États américains et de la MINUSTAH, avait décidé de ne pas proclamer les résultats en une seule fois, dès que tous les bulletins de vote seraient retournés. Ils ont décidé de donner des résultats partiels et ceci a failli créer des problèmes énormes.

Comment? On a commencé par Port-au-Prince pour les résultats partiels et, à Port-au-Prince, l’un des candidats, M. René Préal, était sans conteste le plus populaire. Dans certains quartiers de Port-au-Prince, il arrivait à obtenir pratiquement 80 ou 85 % des voix. Mais alors, au fur et à mesure que l’on s’éloignait de Port-au-Prince et qu’arrivaient les votes de l’intérieur, ce pourcentage baissait et ceci – joint au fait que le

Directeur du Conseil électoral provisoire avait annoncé que les résultats seraient proclamés dans les trois jours, qu'il s'est passé cinq jours sans que les résultats définitifs aient pu parvenir au Conseil électoral provisoire et que le pourcentage de M. Préval baissait à chaque fois – a créé un problème. La population a pensé que le temps qu'on prenait au-delà des trois jours, c'était un temps que le Gouvernement voulait utiliser pour voler à M. Préval sa victoire.

Malgré un message à la nation dans lequel j'ai fait savoir à la population que le Gouvernement était totalement neutre et respecterait la volonté populaire, les gens ne m'ont pas cru et ça a failli tourner au vinaigre mais, heureusement, je dirais dans sa sagesse, le Conseil électoral provisoire a pu trouver une formule qui permettait de proclamer les résultats en partageant d'une façon proportionnelle les votes blancs. Alors, là, peut-être, il faut que je donne une explication.

Notre constitution demande la comptabilisation des votes blancs sans préciser comment il faut les comptabiliser. Or, dans un certain nombre de bureaux de vote, il y avait parfois près de 40 % de votes blancs. Or, je suis certain, les membres le savent tous, que le vote blanc est quand même l'expression d'un électorat à haut niveau de sophistication qui veut exprimer un rejet. Or, ce n'était pas le cas en Haïti. Imaginons, comme je le disais il y a quelques instants, ces électeurs qui ont quitté leur maison à 3 heures du matin, qui ont marché deux heures ou trois heures dans certains cas, qui ont attendu trois heures pour aller voter, on le devine, ce n'est pas pour exprimer un vote blanc, c'est pour exprimer quand même leur volonté.

Finalement, les résultats des élections présidentielles ont été prononcés et M. René Préval, ancien Président de la République, leader du groupe L'Espoir, ancien Premier Ministre de M. Aristide, a été déclaré vainqueur des élections avec 51,2 % des voix et des votes exprimés. Le second, qui venait après lui, avait à peine obtenu 11 % des voix. Je crois que le choix du peuple haïtien était clair, net et conforme à une interprétation légale de la Constitution.

Donc, nous avons un Président élu qui prêtera serment le 29 mars, jour de la Constitution, une façon à nous de montrer symboliquement qu'Haïti retournait à l'ordre constitutionnel. Un second tour des élections aura lieu le 19 mars pour l'élection des députés et des sénateurs et le Président de la République devra prêter serment devant le Parlement. Nous espérons qu'il n'y

aura aucun inconvénient et que le deuxième tour se fera le 19 mars comme prévu et que la passation de pouvoir se fera le 29.

Je voudrais saisir l'occasion pour inviter le Conseil de sécurité, comme le Conseil l'avait fait il y a quelques mois en visite à Haïti. Si le Conseil seulement pouvait être aussi avec nous à Port-au-Prince pour célébrer cette victoire de la démocratie, je suis certain que ce serait une preuve considérable de l'appui de la communauté internationale au processus démocratique. Nous en aurons besoin parce que le peuple haïtien aujourd'hui, qui a voulu marquer son adhésion au principe de la démocratie, a besoin de l'appui de la communauté internationale pour qu'il puisse continuer à aller dans cette direction. Comme les membres le savent, les élections ne sont que la première étape de la longue route qui doit nous mener vers la stabilité, vers la démocratie et vers le développement économique et social.

La démocratie, on le sait, ne se résume pas à l'organisation d'un scrutin, aussi libre soit-il. Il nous faut maintenant nous atteler à la mise en place et au renforcement des institutions démocratiques. J'en appelle à la compréhension et à la solidarité de tous les membres ici présents. Nous avons besoin de l'accompagnement de la communauté internationale pendant quelque temps encore. Il ne faudrait pas que la communauté internationale commette la même erreur d'il y a 10 ans en abandonnant Haïti à son sort une fois installé un Gouvernement élu. La démocratie fait ses premiers pas dans mon pays. Elle a besoin d'être accompagnée et soutenue pour grandir, pour se développer et surtout pour devenir irréversible.

Je suis heureux de la décision du Conseil de sécurité de prolonger la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) pour six mois, mais je crois que c'est surtout avec le nouveau gouvernement qu'il faudra voir les nouveaux changements éventuels à apporter à la MINUSTAH. D'ailleurs la résolution 1658 (2006) le dit en termes clairs.

Mais il n'empêche que dès à présent, il faudrait commencer à penser à un certain nombre d'activités post-électorales, surtout dans l'assistance qu'il va falloir apporter aux nouvelles institutions démocratiques telles que le Parlement, qui aura besoin de formation, et aussi les municipalités et les collectivités territoriales. La vraie démocratie doit

commencer à partir des collectivités territoriales, aller vers la commune, arriver au Sénat, au niveau du département, pour aboutir enfin, à côté du Président de la République, à une gestion démocratique de la chose publique.

Les Nations Unies ont déjà en Haïti actuellement une mission qui étudie les changements à apporter en vue d'assurer après les élections un certain nombre d'activités afin de renforcer les nouveaux parlementaires, les nouveaux élus, les nouveaux maires. Et puis, il faudra dans la poussée mettre sur pied un conseil électoral permanent et pérenniser ainsi les acquis du processus en cours.

Nous aurons besoin de cet accompagnement aussi dans le domaine de la justice. S'il reste un point faible aujourd'hui en Haïti, c'est vraiment le système judiciaire, ainsi que la professionnalisation de la police nationale. Voilà les deux points importants sur lesquels j'aurais aimé que, dans l'avenir, dans le cours des décisions que vous aurez à prendre en ce qui concerne Haïti, vous vous penchiez un petit peu : la professionnalisation de la police et aussi la réforme du système judiciaire.

Nous avons, nous autres, au niveau du Gouvernement de transition, fait de gros efforts pour améliorer la qualité de la bonne gouvernance économique. Je veux espérer que le nouveau gouvernement ira dans la même direction, mais il aura besoin du soutien de la communauté internationale, aussi dans ce domaine. D'après les informations qui me sont parvenues hier soir, après la réunion de la Banque mondiale tenue à Washington hier justement sur l'avenir de Haïti, je crois que l'ensemble des bailleurs de fonds a reconnu la nécessité de mettre en place un programme pour soutenir la démocratie en Haïti au-delà des élections.

Déjà, à Bruxelles, lors de notre dernière réunion avec l'Union européenne, nous avons convenu de prolonger le CCI, le Cadre de coopération internationale, au-delà de la date initiale prévue de septembre 2006 jusqu'à décembre 2007. Là encore, je lance un appel pressant à la communauté internationale pour revoir un peu les mécanismes d'aide et de

coopération internationales. Il nous faudra à tout prix éviter le saupoudrage des petits projets ici et là, afin de venir avec un plan global de développement, qui pourrait être discuté avec le gouvernement qui vient d'être élu.

Je suis d'ores et déjà persuadé que dans les prochains mois, en Haïti, nous aurons besoin de moins de militaires mais de beaucoup plus d'ingénieurs, d'hommes et de femmes dédiés à la problématique du développement économique et social. Je voudrais répéter ce que beaucoup d'autres ont dit avant moi, la racine des problèmes d'instabilité en Haïti n'a pas uniquement que des solutions militaires. Il faut chercher la cause profonde de l'instabilité dans la pauvreté, dans le chômage, dans les inégalités sociales qu'il y a en Haïti.

Puisque c'est certainement la dernière fois aujourd'hui que j'aurai l'occasion de prendre la parole devant le Conseil de sécurité, je voudrais que tous les membres prennent note de ces points pour que, dans les prochains programmes à établir, une priorité très grande soit accordée aux infrastructures de base indispensables pour le développement économique et social d'Haïti.

Mes derniers mots sont seulement pour dire combien je suis heureux de la coopération que le Conseil de sécurité a apportée à mon pays pendant ces deux dernières années, la coopération que j'ai trouvée parmi tous les membres du Conseil pour soutenir l'action que nous menions. Je veux espérer que ceci va continuer et que l'ensemble de la communauté internationale continuera d'appuyer Haïti.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Premier Ministre, Monsieur Latortue, de son intervention.

Avant de lever la séance, je voudrais saisir cette occasion pour remercier, au nom du Conseil de sécurité, le Premier Ministre par intérim de la République d'Haïti d'être venu prendre la parole devant le Conseil.

La séance est levée à 16 h 25.